

déclaration. Je dois m'excuser de ne pas m'être adressé à lui tout d'abord.

L'hon. PIERRE F. CASGRAIN (Secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis apprendre au chef de l'opposition (M. Hanson) c'est que la firme Price, Waterhouse & Company a été chargée de s'occuper de cette affaire. Je n'ai encore reçu aucun rapport, mais il est exact, comme l'a dit mon honorable ami, que nous avons mis sous séquestre les biens en question.

L'hon. M. HANSON: Une partie seulement ou l'ensemble de ces biens?

L'hon. M. CASGRAIN: Tous les biens, je crois.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE—ATTITUDE DE CERTAINS JOURNAUX CONCERNANT LA CONSCRIPTION DE LA RICHESSE

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne soulève jamais la question de privilège et je ne relève pas non plus ce que publient les journaux, mais on m'a signalé un éditorial de l'*Ottawa Journal* où l'on interprète certaines paroles que j'ai prononcées il y a quelques jours comme s'adressant à tous les journaux du Canada. Je n'ai nullement eu cette intention.

Je ne visais que deux ou trois journaux et j'ai le plaisir de dire que l'*Ottawa Journal* n'était pas du nombre.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

THE CEDAR RAPIDS MANUFACTURING AND POWER COMPANY

M. D. C. ABBOTT (Saint-Antoine-Westmount) propose la première lecture du bill n° 44, concernant la Cedar Rapids Manufacturing and Power Company.

Des VOIX: Expliquez!

M. ABBOTT: L'objet de ce bill est d'accorder à la compagnie certains pouvoirs prévus dans l'article 14 de la loi des compagnies. Elle en demande trois. Le premier est le pouvoir de vendre ou d'aliéner l'entreprise de la compagnie, en tout ou en partie, pour toute compensation qu'elle peut juger convenable. Le deuxième est celui de distribuer parmi les actionnaires toute propriété ou tout actif de la compagnie que cette dernière peut avoir le droit d'aliéner. Le troisième est le pouvoir de se fusionner avec une autre compagnie. Le premier de ces pouvoirs est semblable à celui qu'accorde l'alinéa *m*) de l'article 14 de la loi des compagnies du Canada. Le deuxième des pouvoirs demandés est passablement semblable à celui accordé par l'alinéa *u*) de

l'article 14 et le troisième, bien qu'un peu réduit, est semblable à celui accordé par l'alinéa *b*) du même article.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 44, Loi concernant The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.—M. Abbott.

Bill n° 45, Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell.—M. Hazen.

Bill n° 46, Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet.—M. Bercovitch.

Bill n° 47, Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker.—M. Casselman (Grenville-Dundas).

Bill n° 48, Loi pour faire droit à Eugène Bélanger.—M. McIlraith.

Bill n° 49, Loi pour faire droit à Rebecca Cohen.—M. McIlraith.

ROYAL AIR FORCE

MESURES À PRENDRE AU SUJET DES DEMANDES D'ENRÔLEMENT QUI ONT ÉTÉ ACCEPTÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. K. ESLING (Kootenay-Ouest): Le ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power) est-il disposé à faire une déclaration propre à faire cesser l'anxiété de plusieurs milliers de jeunes gens qui, ayant demandé de s'enrôler dans le corps d'aviation, ont été acceptés? Ces jeunes gens attendent depuis quelque temps d'être affectés à un certain travail et ils commencent à se décourager quelque peu. Un grand nombre d'entre eux ne veulent pas s'enrôler dans d'autres armes.

L'hon. C. G. POWER (ministre de la Défense nationale pour l'air): Je serai fort heureux de faire une déclaration à ce sujet à la prochaine occasion.

L'hon. M. HANSON: Il y a un grand nombre de jeunes gens dans cette situation.

ASSISTANCE-CHÔMAGE

MOYENS D'ATTÉNUER LE CHÔMAGE ET LE MARIAGE DE L'AGRICULTURE—MESURES PRISES DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX PROVINCES

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Vien, et passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 20 juin, sur le bill 42, proposé par M. McLarty, ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole.

Sur l'article 3 (accords avec des provinces, corporations ou particuliers).

M. MacNICOL: J'ai été heureux de la réponse faite hier par le ministre à une ques-